

victime de  
**violences**  
sexuelles et  
sexistes  
au **travail**

## Les coordonnées en CREUSE

### Mon employeur



### Médecine du travail

ACIST23 : 05 55 52 63 29  
CH GUÉRET : 05 55 51 70 27  
CH LA VALETTE : 05 55 51 77 16  
MSA : 05 55 51 31 14

### Organisations syndicales

CFDT : 05 55 52 72 03  
CFE CGC : 05 55 52 55 61  
CFTC : 05 55 52 86 78  
FO : 05 55 52 06 28

### Aide aux victimes, Information juridique et accompagnement

ARAVIC 05 55 52 39 81  
CIDFF : 05 55 52 99 41  
Défenseur des droits : 05 55 51 58 00

### Tribunal de Grande Instance CDAD

Conseil Départemental d'Accès au Droit  
05 55 51 93 59

### UT DIRECCTE

Inspection du travail  
05 87 50 44 00

### Numéro d'urgence

17 POLICE SECOURS - GENDARMERIE

Pour obtenir des coordonnées  
gratuitement  
et en toute confidentialité

### Au niveau NATIONAL

AVFT  
Contact au **01 45 84 24 24**  
du lundi au vendredi, de 9h30 à 15h  
site internet : [www.avft.org](http://www.avft.org)  
mail : [contact@avft.org](mailto:contact@avft.org)



Design : © CC-COM-MM 05 55 83 01 69

Cette plaquette a été réalisée avec l'appui de la DIRECCTE, de la DDCSP et de l'ACIST23.

victime de  
**violences**  
sexuelles et  
sexistes  
au **travail**



### Métiers d'aide et de soins à domicile



## J'ai des droits

La loi me protège contre  
les violences sexuelles  
et sexistes



Association Creusoise  
Interentreprises pour la Santé au Travail

## Je suis victime...

### Je subis...

des pressions, des injures et propos sexistes, des confidences et des propositions de nature sexuelle, des menaces, de l'affichage pornographique, de l'exhibition sexuelle, des attouchements, des agressions sexuelles, tentative de viol et viol.

**Ce sont des actes de violence punis par la loi**

## Je pense que...



## Je peux agir !

**Plus le temps passe, plus la situation risque de s'aggraver**

- Je commence par dire NON à la personne.
- J'en parle autour de moi, à mes proches et mes collègues.
- Je commence à rédiger un récit détaillé : contexte, lieu, dates, paroles et gestes déplacés de l'agresseur (menaces, contraintes,...), mes réactions et manifestations de refus...
- Je consulte le médecin du travail pour qu'il fasse cesser cette situation.
- Je peux contacter les représentant(e)s du personnel, les syndicats ou une association d'aide aux victimes.
- Je fais constater mon état de santé par un médecin pour protéger ma santé et je me fais délivrer un certificat médical aussi précis que possible.
- Je peux déposer plainte auprès de la police, de la gendarmerie ou auprès du procureur de la République par écrit.

**J'en parle à ma direction qui doit me soutenir et intervenir**

**Des solutions existent.**

**Si la situation persiste, j'alerte l'inspection du travail et mon employeur par écrit**

**Ils sont garants de mes conditions de travail.**